

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/09/2018 :

Le 14/09/2018, à la Maison des Associations de Condé sur vire, les membres de l'association CLUB D'ATHLETISME CONDE-TORIGNI, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à 20h30.

Les convocations par mail ont été faites régulièrement par le comité de direction en date du 31/08/2018.

L'assemblée est présidée par M Mickaël MENANT, Président, assisté de Mme Henriette METTE, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été comptabilisé les membres présents.

En conséquence, le quorum prévu étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Projet entente avec le Stade Saint Lois
2. Vote sur ce projet

M Mickaël Menant, Président, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale extraordinaire.

Il expose ensuite les raisons de la convocation.

Le projet consiste à créer une entente avec le club voisin, le Stade Saint Lois. Un nouveau club serait créé et serait le club maître. Le CACT et le SSL, les sections locales, garderaient leur identité administrative et financière.

Le but de cette entente est de permettre de créer des meilleures équipes notamment aux cross aux interclubs, aux championnats sur route, aux challenge équip athlé et d'espérer de meilleures performances.

Cela permettra également de mutualiser les frais de déplacements, les jurys et les entraîneurs (notamment marche/lancers..)

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Après différentes questions, il est demandé de voter à la résolution : pour ou contre l'entente.

Est électeur, tout membre pratiquant, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Le vote par Procuration est autorisé.

Cette résolution est adoptée par 26 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention.


Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M Mickaël Menant déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire.

Fait à Condé sur Vire, le 28/09/2018.

Le président



La secrétaire

